

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le 11 Mars à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - MIRONNEAU Nathalie absente non excusée -

Monsieur GUILLEMETTE THIERRY a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 08/03/2022

Date d'affichage : 08/03/2022

Objet - Attributions de Subventions aux Associations D_2022_03_02.

VU les articles L1611-4, L2541-12 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU les demandes de subventions des Associations,

VU les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations,

Subventions Communales	
Association bénéficiaire	Montant en Euros de la subvention
FORESTIERS SAPEURS DE ROQUESTERON	100.00€
SAPEURS POMPIERS DE ROQUESTERON	100.00€
A.L.A.S.K.A	100.00€
SANTE PLUS ESTERON	55.00€
MONTAGNABIT	100.00€
ASSOCIATION SPORTIVE DE ROQUETSERON (école)	50.00€
ASSOCIATION COMMUNALE DES CHASSEURS	100.00€

006-210601076-20220311-D_2022_03_02-DE

Reçu le 14/03/2022
Publié le 14/03/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-DECIDE : à L'UNANIMITE,

-D'ATTRIBUER les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20220311-D_2022_03_02-DE
Reçu le 14/03/2022
Publié le 14/03/2022